Maintien des connaissances sur la norme NF C15-100 dans l'habitation

Nature de la formation : action de formation / Validation : attestation de formation à l'issue du stage

PROCHAINES SESSIONS : nous consulter
PRIX : 350 € NT/stagiaire

ENJEUX

Mettre à jour ses connaissances sur la norme NF C15-100 et ses évolutions ainsi que la mise en sécurité des installations électriques.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Connaitre les dernières évolutions de la norme NF C15-100 et leurs impacts sur la réalisation des installations électriques sur site
- Connaitre les règles de mise en œuvre des dernières évolutions normatives sur site

PUBLIC

Installateurs électriciens et techniciens, intervenant sur les installations électriques des locaux d'habitation.

PRE-REQUIS

Connaître les exigences techniques de la norme NF C15-100 – version 2002.

METHODES

- Apports du formateur
- Diaporamas
- Echanges sur des cas concrets
- Contrôle des acquis en cours de formation par des quiz / exercices

ANIMATION

Formateur expert CONSUEL qualifié et expérimenté.

PROGRAMME : 1 jour (7 heures)

- Rappel sur la norme NF C15-100 de décembre 2002
- La mise à jour de 2005
- L'amendement A4 de 2013 (Intégrant les parkings de stationnement)
- L'amendement A5 de 2015
    - Révision de la partie 7-701 – Locaux contenant une baignoire ou une douche (salle d'eau)
    - Titre 10 – Installations électriques à basse tension dans les bâtiments d'habitation (annule et remplace les parties 7-771 et 7-772 de la NF C15-100 de décembre 2002 et de sa mise à jour de Juin 2005)
    - 10.1 – Installations électriques à basse tension dans les parties intérieures des logements et parties privatives situées dans les parties communes
    - 10.2 – Installations électriques à basse tension dans les parties communes des immeubles collectifs d'habitation
    - Titre 11 – Installations des réseaux de communication dans les bâtiments d'habitation.
- Interprétations techniques
- Les guides UTE C15-103, C15-520, C 15-559, C 15-755, C15-722
- L'attestation de conformité
    - Quand déposer une attestation de conformité ?
    - Quelle attestation de conformité ? Pour quelle installation ?
    - Comment la remplir ?

SUIVI

Feuilles d'émargement collectives contre signées par le formateur et attestation de formation.
Fiche d'évaluation de la formation renseignée par chaque stagiaire.

Remise d'un support de formation et une grille des points de contrôles (rapport).

A PREVOIR / A NOTER

Clé USB (certains supports de formation peuvent être remis sous format numérique).

Association Régionale de Formation pour l'Artisanat du Bâtiment
40 Rue du Bignon, Immeuble Delta 6, 35510 CESSON SEVIGNE – SIRET 352 013 486 00043 – N° d'existence : 533502544 35
Tél. 02 99 85 51 21 – contact@arfab-formation.fr – www.arfab-formation.fr